

## Séance du 11 Septembre 2003

L'an deux mil trois le onze Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, M. Michel LE ROY, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, M. Romain QUERE, Mme Françoise NORMAND, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN,

Procurations : M. Daniel FUSTEC à M. Paul UGUEN, Mme Martine JAOUEN à M. André RIOU, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 Septembre 2003

Date de Publication : 16 Septembre 2003

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVEC

<b>Objet</b> : Dissolution du syndicat du Guic et du Douron
-------------------------------------------------------------

Le Maire présente au Conseil la délibération du Syndicat Intercommunal du Guic et du Douron en date du 30 Juin 2003 relative à la dissolution du syndicat, il fait un historique du syndicat, puis demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette dissolution .

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- constatant l'absence réelle d'activité du syndicat,
- constatant l'intégration des communes membres de celui-ci au sein de la communauté d'agglomération du Pays de Morlaix
- constatant que la Communauté d'agglomération du pays de MORLAIX, a, dans le cadre de sa compétence économique, approuvé par délibération le transfert de la zone d'activités de Guernaven
- Donne son accord pour la dissolution du Syndicat Intercommunal.